

**Local governments’ contribution to the OHCHR’s report on**

*Contribuciones de gobiernos locales al informe del ACNUDH sobre*

*CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS LOCAUX AU RAPPORT DU HCDH SUR*

***“Local government and human rights”***

***“Gobiernos Locales y Derechos Humanos”***

***« GOUVERNEMENTS LOCAUX ET DROITS humains »***

*Suggested questions drafted by the CSIPDHR Secretriat |Esqueleto de contribución recomendado por la CISDPDH |Proposition de trame par la CISDPDH*

**Recommended maximum length: 3000 words | Máximorecomendado: 3000 palabras |Maximum recommandé: 3000 mots**

1. **What are your main thematicpriorities and key principles for the promotion and protection of humanrights in the post-pandemicera? To whatextend aretheylinked to the SustainableDevelopment Goals?** /*¿Cuáles son vuestras principales prioridadestemáticas y principios clave para la promoción y protección de los derechoshumanos en la era post-pandémica? ¿En quémedidaestánvinculados a los Objetivos de DesarrolloSostenible? / Quelles sont vos principales priorités thématiques et vos principes clés pour la promotion et la protection des droits humains dans l’ère post-pandémique ? Dans quelle mesure sont-ils liés aux objectifs de développement durable ?*

L’apparition de la pandémie de COVID-19 en 2020 a été tragique à bien des égards, mais elle a également représenté l’occasion d’affirmer le rôle du Département de la Seine- Saint- Denis dans la promotion et la protection des droits humains et en particulier des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

La Seine-Saint-Denis (93) est un territoire de 1,6 millions d’habitant.es dans la banlieue populaire de Paris, marqué par sa jeunesse (30% de la population y a moins de 30 ans) et sa diversité (30% de la population y est née à l’étranger), mais également aussi par les inégalités persistantes. En effet, malgré le fait que le territoire de Seine-Saint-Denis est le 6èmeDépartement en termes de contribution au PIB, 30% de la population y vit sous le seuil de pauvreté et ces inégalités ont été renforcées par la crise du COVID qui a vu le nombre d’allocataires du revenu minimum de solidarité (RSA) augmenter de 20% entre mars et septembre 2021. Dans le système de décentralisation française, les Départements sont principalement en charge de l’action sociale, du handicap, de l’aide sociale à l’enfance et de la construction et de l’entretien des collèges et des parcs. Ils sont aussi investis de l’entretien des voieries. Le Département de la Seine- Saint- Denis a cependant développé depuis sa création en 1960 de nombreuses actions dans le domaine des sports, de la culture, de la vie associative, de l’éducation, du logement, de la protection de l’environnement et de la solidarité internationale.

En 2020 et en 2021, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (CD93) a mis en œuvre d’ambitieux plans de rebond pour un total de près de 70 millions d’euros et en accord avec les priorités départementales : solidarité et protection des populations les plus fragiles, soutien à la transition écologique.

Le Département s’est d’abord engagé pour l’emploi des jeunes en Seine-Saint-Denis. En effet, ceux-ci sont particulièrement touchés par le chômage dans un territoire où 28% de la population vit déjà en dessous du seuil de pauvreté, soit le double de la moyenne nationale. A cela est venu s’ajouter le contexte de la crise, qui a entrainé des difficultés dans la poursuite des études et le décrochage, la raréfaction d’offres de premiers emplois ou de stages, etc.

C’est pourquoi un volet entier du plan leur a été dédié afin de financer à hauteur de 1 million d’euros un Fonds d’aide aux jeunes octroyant des aides d’hébergement, d’alimentation ou d’hygiène. Le Département a également majoré son soutien aux structures associatives s’engageant pour la jeunesse et a ouvert 300 contrats en apprentissage ainsi que 200 contrats à durée déterminée de 3 mois dans les services du Département et chez ses partenaires. La création d’un premier Bureau d’Aide Psychologique Universitaire sur le territoire est également en court.

En favorisant l’insertion des jeunes, la Seine-Saint-Denis a ainsi contribué aux ODD n°1 (Elimination de la pauvreté), 8 (Travail décent pour tous et toutes) et 10 (Réduction des inégalités). Le Département a ainsi favorisé la réalisation sur le territoire de l’Article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme relatif au droit au travail pour tous.

Œuvrant pour une société plus inclusive, le CD93 a également poursuivi son engagement pour l’égalité femmes-hommes mené par l’Observatoire Départemental des Violences Faites aux Femmes du CD93 (OVF93), qui fête ses 20 ans cette année.

En effet, la pandémie a placé les métiers du “soin”, où les femmes sont surreprésentées, en première ligne du combat contre le virus. Les confinements successifs ont exacerbé les tensions dans la sphère familiale, avec une augmentation des violences constatée à travers la hausse des appels au numéro d’urgence (3919) et des dépôts de plainte, donnant lieu au déploiement de dispositifs d’accueil, d’accompagnement et de protection des victimes et au renforcement des dispositifs d’hébergement d’urgence ou d’éloignement du conjoint violent, mis en œuvre en coopération avec le parquet et les associations au sein de l’OVF93.

Par un geste fort, a été lancé en novembre 2021 un programme de coopération décentralisée de lutte contre les violences faites aux femmes se déployant sur quatre ans, en lien avec des territoires pilotes en Palestine et aux Comores ainsi que le réseau mondial CGLU. Il est financé à hauteur de 1,5 millions d’euros par l’Agence Française de Développement et constitue une initiative pionnière dans le domaine.

Ce faisant, le Département a ainsi contribué pleinement à l’ODD n°5 (Concrétisation de l’égalité femmes-hommes). Tout autant qu’à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme (Art.1er) et à la Convention pour l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes.

Enfin, le Département a accentué ses travaux pour la transition écologique. Fort d’une prise de conscience mondiale des interdépendances face un phénomène pandémique planétaire et du fort besoin d’aide alimentaire des populations les plus fragiles mis en lumière par la crise, de multiples initiatives tendant vers des modes de production, de consommation et d’actions plus durables ont été soutenues et mises en œuvre.

Des travaux d’ampleur ont ainsi débuté pour élever les standards et abaisser la consommation énergétique des établissements publics tels que les collèges et les crèches. Par ailleurs, un tout premier Plan Alimentaire Territorial est en cours de déploiement pour permettre aux habitants d’accéder à une nourriture de qualité et produite de façon responsable. La Seine-Saint-Denis est en effet marquée par un taux d’obésité moyen parmi les plus élevés en France.

Ce faisant, le Département a œuvré pour la réalisation des ODD n°2 (Faim zéro),3 (Bonne santé et bien-être), 12 (Consommation et productions responsables) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Son action a également contribué à la protection du droit à l’alimentation reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme (Art.25) et par le Pacte international relatif aux droits sociaux économiques et culturels (Art.11).

L’approche de la Seine-Saint-Denis n’est pas de proposer des droits spécifiques à certaines catégories de population marginalisées et fragilisées, mais bien de renforcer laportée universelle de droits humainsdéjà reconnus en facilitant leur accessibilité.

1. **Which are the new challenges for the promotion and protection human rights promotion and protection emerged in the context of COVID-19 pandemic? Which innovative solutions, demands and steps to be taken in relation between local governments and national administrations and the UN system to address them** *(****institutional and legal frameworks; resources; etc.*)? */*** *¿Cuáles son los nuevos retos para la promoción y protección de los derechos humanos que han surgido en el contexto de la pandemia del COVID-19? Qué soluciones innovadoras, cuales demandas y pasos a dar en relación entre los gobiernos locales y las administraciones nacionales y el sistema de la ONU para abordarlos? / Quels sont les nouveaux défis pour la promotion et la protection des droits humains qui ont surgi dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ? Quelles sont les solutions innovantes, les demandes et les mesures à prendre en relation entre les gouvernements locaux et les administrations nationales et le système des Nations Unies pour y faire face (cadres institutionnels et juridiques ; ressources ; etc.) ?*

La pandémie mondiale a certes créé de nouveaux défis, mais elle a surtout mis en lumière des fragilités pré-existantes.

On a ainsi vu l’accroissement de la pauvreté et le retour de l’extrême pauvreté, que pensait en déclin depuis plusieurs décennies.

Ce contexte de crise inédit a galvanisé des discours xénophobes contre certaines communautés, trouvant dans le virus un parfait prétexte au repli et au rejet.

La pandémie a également replacé au centre du jeu les gouvernements locaux dans la garantie de droits environnementaux et l’affirmation de nouveaux droits. Elle nous a montré l’importance vitale d’habiter dans des villes avec des espaces verts et où d’autres mobilités, plus douces, sont possibles. C’est pourquoi le Département de la Seine-Saint-Denis à notamment lancé un plan Canopée en 2020 visant à remettre l’arbre au centre du paysage urbain.

L’ensemble de ces éléments à révéler en France et ailleurs, la nécessité du renforcement des pouvoirs publics locaux. Toutefois, cela ne signifie pas que l’Etat doit se déssaisir de ses responsabilités en matière de promotion et de protection des droits. L’Etat doit en effet permettre aux collectivités d’agir tout en remédiant aux inégalités territoriales et garantir une réelle solidarité nationale. Le rôle des dotations de l’Etat, c’est à dire des prélèvements opérés sur son budget au profit des collectivités, est fondamental dans ce sens. Mais celles-ci ont été gelées ou conditionnées à une forte limitation des dépense de fonctionnement des collectivités depuis 2017, créant d’importantes difficultés financières pour les collectivités. La suppression d’impôts locaux (taxe d’habitation) portées par le gouvernement français, est aussi une menace pour la garantie des droits par les collectivités locale et affecte leur pouvoir d’agir au service des populations.

Néanmoins, l’Etat français a sanctuarisé en 2021 un « principe d’expérimentation des collectivités territoriale », qui a permis la renationalisation à titre pilote de la prise en charge de l’allocation de solidarité (le Revenu de Solidarité Active) en Seine-Saint-Denis, dont les bénéficiaires étaient en augmentation constante depuis quelques années représentant d’importantes charges pour le Département, non compensées à leur juste valeur par l’Etat. Cette renationalisation expérimentale du versement du RSA a permis d’alléger les finances du Département et de se recentrer sur l’accompagnement des allocataires vers l’emploi au niveau local. Il s’agit d’une mesure forte qui contribue à la cohésion entre les territoires.

1. **Whichspecificmechanismsyou have put in place to ensureparticipation, the right to equality and non-discrimination and the protection ofpersons in vulnerable and marginalized situations*(public policies; training and capacity building; communication initiatives; stakeholder engagement; multilevelcooperation*)? Ifyouwish,sharethenames(and,ifpossible,URLs)ofstrategicdocumentsdeveloped by your local government.***/¿Quémecanismosespecíficoshabéispuesto en marcha para garantizar la participación, el derecho a la igualdad y la no discriminación y la protección de las personas en situación de vulnerabilidad y marginación (políticaspúblicas; formación y capacitación; iniciativas de comunicación; compromiso de las partes interesadas; cooperaciónmultinivel)? Si lodeseáis, compartid los nombres (y, si es posible, las URL) de los documentosestratégicoselaboradosporvuestrogobierno local. / Quels mécanismes spécifiques avez-vous mis en place pour garantir la participation, le droit à l’égalité et à la non-discrimination et la protection des personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation (politiques publiques; formation et renforcement des capacités ; initiatives de communication ; implication des parties prenantes ; coopération à plusieurs niveaux) ? Merci de bien vouloir partager les noms (et, si possible, les URL) des documents stratégiques élaborés par votre gouvernement local.*

Le Département de la Seine-Saint-Denis est un territoire historique d’immigration. Il s’engage pour un accueil des populations migrantes digne et respectueux des droits humains.

En premier lieu, le Président du Département Stéphane Troussel co-préside la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains du réseau CGLU. Ensuite, la Seine-Saint-Denis est le premier Département à avoir intégrer l’ANVITA, l’Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, qui fédère les collectivités françaises souhaitant promouvoir l’accueil et l’inclusion des personnes migrantes.

Le CD93 étant compétent pour les domaines relevant de la protection de l’enfance, il a la charge de l’accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MNA) qui arrivent sur son territoire en situation de grande précarité. Dans ce sens, il a mis en place en 2018 une cellule d’accompagnement des mineurs non accompagnés (CAMNA) au sein de la Direction de l’Enfance et de la Famille et a lancé un appel à projets pour la création de 800 places d’accueil et d’hébergement pour ces mineurs.

La CAMNA est en charge de plusieurs missions : garantir la bonne tenue d’un recueil provisoire d’urgence, accueillir et organiser l’admission des jeunes confiés par décision judiciaire vers une structure adaptée à leur situation personnelle, représenter l’Aide Sociale à l’Enfance lors des instances auprès du Tribunal pour enfants, anticiper et accompagner les jeunes vers l’accès à la majorité.

Sur ce dernier point, le CD93 signe également chaque année de nombreux contrats « jeunes majeurs » à partir des dix-huit ans des personnes accompagnées. Il s’agit d’assurer un suivi et une transition progressive vers l’autonomie.

Depuis sa création, la CAMNA accueille chaque année près de 1700 jeunes non accompagnés, dont 600 jeunes majeurs. Elle leur donne un cadre, une écoute et des perspectives d’intégration dans la société française.

1. **Whichis the role of local governments in promoting and protectinghumanrights at national and international levels? Which are the humanrightsprojects or programs implemented by other local and regionalgovernmentsaround the world thatyoufindmostinspiring and/or orthat have inspired one of your local policy?***/ ¿Cuál es el papel de los gobiernos locales en la promoción y protección de los derechoshumanos a nivelnacional e internacional? 5. ¿Cuáles son los proyectos o programas de derechoshumanosllevados a caboporotrosgobiernos locales y regionalesdelmundo que os parecenmásinspiradores o que han inspiradovuestraspolíticas locales? / Quel est le rôle des collectivités locales dans la promotion et la protection des droits de humains aux niveaux national et international ? Quels sont les projets ou programmes relatifs aux droits humains mis en œuvre par d’autres collectivités locales et régionales dans le monde qui vous inspirent le plus et/ou qui ont inspiré une de vos politiques locales ?*

Les gouvernements locaux sont au plus près des réalités qui constituent les grands enjeux d’aujourd’hui et de demain. D’après l’Agence Internationale de Coopération des Municipalités Néerlandaises (VNG), 65% à 70 % des ODD nécessitent l’implication d’une collectivité locale pour être atteints. La moitié du temps imparti pour la concrétisation de l’Agenda 2030 est désormais écoulée et même si les résultats sont encourageants, certains ODD ne seront pas atteints d’ici 2030 sans un sursaut. Il est impératif d’investir pleinement l’échelon local et de lui donner sa juste place dans la protection des droits humains qui doivent être exigibles pour tout.es de façon individuelle ou collective. Voici quelques pistes d’action dans ce sens :

* Mentionner *expressis verbis* la contribution des collectivités locales dans tous les instruments juridiques visant à la protection des droits humains et à la réalisation des ODD
* Consulter largement les collectivités locales en amont de l’élaboration de stratégie nationale visant à la protection de ces droits
* Donner un statut et les moyens de participation aux collectivités locales dans les enceintes internationales et régionales
* Assurer une veille et rappeler l’Etat à ses engagements internationaux en promouvant une approche inclusive et universelle des droits humains sans excéder le mandat et les compétences de la collectivité
* Rendre les droits exigibles directement devant les tribunaux pour toute personne en ayant été privée
* Développer l’approche par les droits dans les politiques publiques locales et rendre chaque collectivité redevable des ations mises en place pour garantir les droits à travers la réalisation de rapports et de revues périodiques
* Promouvoir une culture des droits au niveau des territoires où les usager.es des services publics, les associations et les acteurs du territoire s’engagent collectivitement à promouvoir les droits et à mesurer leur garantie